

Aiacciu, u 15 di sittembri di u 2020

COMMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Réunion de l'équipe projet New Deal Mobile

Cette réunion s'est tenue le 15 Septembre 2020 à partir de 14h30.

Le 14 janvier 2018, le gouvernement signait avec les opérateurs de téléphonie mobile le « New Deal Mobile » pour une couverture mobile de qualité et généralisée. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la négociation des conditions d'attribution des fréquences et prévoit un engagement des opérateurs pour une généralisation progressive et accélérée de la couverture 4G. Les opérateurs agiront en concertation avec l'Etat et les Collectivités.

Les obligations des opérateurs dans le cadre de cet accord sont les suivantes :

- Généraliser la couverture 4G sur l'ensemble des sites mobiles d'ici fin 2020 soit 10.000 communes concernées,
- Améliorer la couverture des axes de transport (routes prioritaire et réseau ferré régional),
- Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments,
- Améliorer progressivement la qualité des réseaux mobiles.

Ainsi dans le cadre de ce dispositif New Deal les opérateurs Orange, Free, SFR, Bouygues s'engagent à prendre en charge totalement le financement de l'ensemble des opérations qui dans un autre contexte auraient été à la charge des collectivités.

Dans ce cadre une équipe projet New Deal pour la Corse a été constituée dès le mois d'octobre 2018.

Elle est coprésidée par le Préfet de Corse et le Président du Conseil Exécutif de Corse.
Elle est composée de :

- la Présidente de l'association des maires de la Corse-du-Sud,
- le Président de l'association des maires de la Haute-Corse,
- le Président du parc naturel régional de Corse (PNR),
- le Président du comité de massif,
- le Président du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse (CESEC),
- le Président du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Corse-du-Sud (CAUE),
- le Président du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Corse (CAUE),
- le Directeur du syndicat d'électrification de la Corse-du-Sud (SDE 2A),

- le Directeur du syndicat d'électrification de la Haute-Corse (SDE 2B),
- le Directeur régional d'EDF-SEI,
- le Directeur régional de l'écologie, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC),
- le Directeur de la mission France-Mobile - Agence du numérique,
- et des équipes techniques de la Collectivité de Corse et du SGAC.

Cette équipe coordonne le suivi et l'exécution du New Deal en Corse.

Ses travaux ont permis de recenser de nombreuses zones non couvertes, d'identifier 51 nouveaux sites de téléphonie mobiles et de les attribuer aux opérateurs. Ils sont inscrits dans cinq arrêtés ministériels qui engagent chaque opérateur à un déploiement dans les 24 mois à compter de la date d'arrêté :

Zone à couvrir	Nombre de site	Date d'arrêté	Opérateur en charge du déploiement
Ajaccio/Capo di Feno	1	04/07/2018	Orange
Galéria	2	04/07/2018	Free
Zonza/U Cavu	1	04/07/2018	Orange
Corte/Restonica	1	04/07/2018	Free
Ghisoni	1	04/07/2018	SFR
Pianellu	1	04/07/2018	Free
Sant'Andria-di-Boziu	1	04/07/2018	Free
Santa-Reparata-di-Moriani	1	04/07/2018	Free
Quenza	2	12/07/2019	Free
Coti Chjavari/Coti-Chiavari	1	12/07/2019	Orange
Castifau/Castifao	2	12/07/2019	Orange
Santa Lucia di Mercuriu/Santa Lucia di Mercurio	1	12/07/2019	Free
Bastelica	1	12/07/2019	Free
Zicavu/Zicavo	3	12/07/2019	Free
A Parata/Parata	1	12/07/2019	Free
Upulasca/Popolasca	1	12/07/2019	Free
U Prunu/Pruno	1	12/07/2019	SFR
Corti/Corte	1	12/07/2019	Orange
Monte	1	27/05/2020	Orange
Merusaglia/Morosaglia	1	21/03/2019	Free
A Soccia/Soccia	2	21/03/2019	Orange
U Lugu di Nazza U Poghju di Nazza/Lugo-di-Nazza Poggio-di-Nazza	1	21/03/2019	Free
Zalana	1	21/03/2019	Free
Ulmetu/Olmeto	1	21/03/2019	Free
Calenzana	1	21/03/2019	Free

A Grossa/Grossa/Bilia	2	27/05/2020	SFR
Pieve	1	21/08/2020	
Bustanico	1	27/05/2020	Orange
Castellare-di-Mercurio	1	27/05/2020	Orange
Chiatra	1	27/05/2020	Orange
Castiglione	1	27/05/2020	Orange
Erbajolo	1	21/08/2020	
San Lorenzo	1	27/05/2020	Orange
Bastelica	1	21/08/2020	
Sari-Solenzara/Sari di Sulinzara	1	21/08/2020	
Bastelica	1	21/08/2020	
Zigliara/Ziddara	1	21/08/2020	
Azilone Ampaza/Azilonu é Ampaza	1	21/08/2020	
Nocario/Nucariu	1	21/08/2020	
Olivese/Livesi	1	21/08/2020	

A ce jour parmi les 51 sites, 5 sites sont opérationnels. Ils concernent les communes de Pianellu, San Andrea di Bozziu, Santa Reparata di Moriani, Zonza et Ghisoni.

Pour l'année 2021, la Corse bénéficie d'une dotation nationale de 19 sites à créer. Lors de sa réunion l'équipe Projet a décidé de proposer 5 premières zones à couvrir pour 2021. Elles concernent :

- 1) Sotta,
- 2) Frassetu
- 3) MonteGrossu
- 4) Ortiporiu
- 5) Isolacciu di Fium'orbu.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse a réaffirmé sa volonté de rendre éligible comme axe de transport prioritaire l'ensemble des routes territoriales. Ceci afin que les communications sur les routes principales de la Corse ne subissent pas de coupure comme cela est malheureusement trop souvent le cas. Cette position a été adoptée par l'ensemble des participants.

Il a été décidé de renforcer l'information et la concertation avec les maires afin de les associer pleinement à la démarche de signalement, d'identification, d'attribution et de suivi du déploiement des sites.

Par ailleurs, une concertation aura lieu avec les collectivités, riverains, acteurs locaux, associations concernant l'implantation de pylônes sur des sites remarquables ou sensibles. Pour cela un comité de site ad-hoc est mis en place pour chacun de ces sites, il est en charge d'assurer une concertation élargie et d'en restituer les conclusions à l'équipe projet.

A l'occasion de cette réunion, chaque opérateur est venu présenter l'avancée de ses travaux, les difficultés rencontrées et les solutions possibles.

La réunion a pris fin à 18 heures.